

SÉANCE DU 4 MARS 2026
DÉLIBÉRATION N° 2026-18

**RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES (ROB) ET DEBAT D'ORIENTATIONS
BUDGETAIRES (DOB)**

NOMBRES DE MEMBRES				CONVOCACTION	
Afférents au Conseil municipal	En exercice	Présents lors de cette séance	Ayant pris part aux présentes délibérations	Notification aux conseillers municipaux	Affichage
29	29	19	24	20/02/2026	20/02/2026

L'an deux mille vingt-six, le quatre mars à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle polyvalente, au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Jean BÉRARD, Maire.

Étaient également présents : Daniel BOCCABELLA, Magali ROBERT, Benoit DAGAN, Adjoint au Maire ;

Ainsi que : Jean-Claude RUSCELLI, Anthony SUBER, Christian TORT, Eva BOCCABELLA, Marc DOVESI, Laurent MUS, Laure COMTE-BERGER, Odile PARRENO, Joël SERAFINI, Marie-Dominique SARRAIL, Isabelle IBANEZ, Antoine GARCIN, Jean-Luc SANCHEZ, Maryse TORT, Clotilde COUDENE, **Conseillers Municipaux** ;

Absents représentés lors du vote des délibérations :

Patricia NICOLAS	qui donne pouvoir à	Magali ROBERT
Nathalie GIBERT	qui donne pouvoir à	Jean-Claude RUSCELLI
Magali DE FUENTES	qui donne pouvoir à	Daniel BOCCABELLA
Jean-Yves LAUGIER	qui donne pouvoir à	Joël SERAFINI
Dominique CARRIE	qui donne pouvoir à	Isabelle IBANEZ

Absents excusés, non représentés lors du vote des délibérations :

Isabelle DUCRY, Gaëlle RICHARD, Jean-Louis TARTEVET, Julien LETOFFE

Secrétaire de séance :

Odile PARRENO



Monsieur le Maire présente le Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) pour l'année 2026, document annexé au présent projet de délibération. En effet, il convient que le conseil municipal prenne un vote formel, acte de l'organisation et de la tenue d'un Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) sur ce ROB, en séance publique.

Il est rappelé que le vote de cette délibération à intervenir ne porte pas sur le document présenté mais uniquement sur le fait que ce que document a bien fait l'objet d'une présentation formelle suivi d'un débat, en réunion publique du conseil municipal.



SUR LE RAPPORT DE Jean BÉRARD, Maire ;
OUI l'exposé qui précède ;

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE,

- **PREND ACTE** de la présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) et de la tenue d'un débat concernant ses mêmes orientations budgétaires.

Pour copie conforme,



La secrétaire de séance,
Odile PARRENO

Date de publication, certifiée exécutoire le

Le Maire,
Jean BÉRARD



RESULTAT DU VOTE :

Délibération 2026-18	RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES (ROB) ET DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES (DOB)	Pour :	24	UNANIMITE
		Contre :	0	
		Abstention :	0	

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Assemblée délibérante ainsi que d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Nîmes (16 Avenue Feuchères – CS 88010 – 30 941 NÎMES CEDEX 09) dans un délai de deux mois, à compter de sa publication